Image not found or type unknown

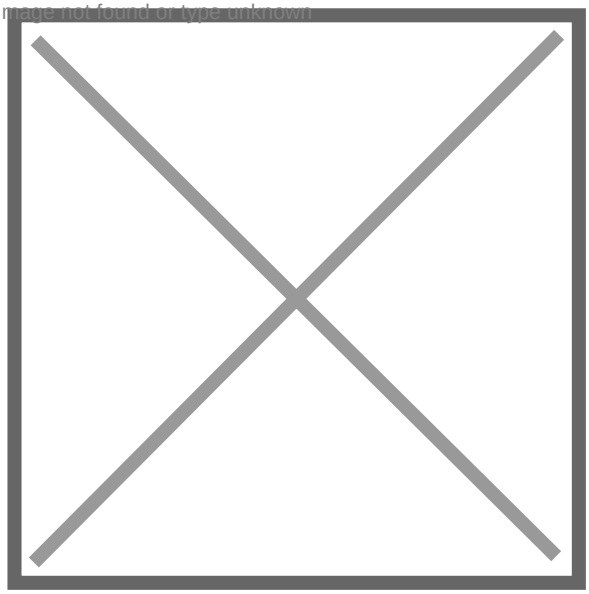

Démission cdi beaucoup de problémes

Par **pssykkotex**, le **23/07/2009** à **17:39**

Bonjour à tous et merci d'avance de vos réponses qui sont chaque fois très judicieuses.

voilà j'ai été embauché en cdi (cc 3090 immobilier) il y a 6 mois de celà.
depuis 1 semaine je cherche un travail ailleurs et ai postulé (hors de mes horaires de travail) à deux offres pour changer de région.
j'ai stocké mon cv et ma lettre de motivation sur mon ordinateur de travail.

Je n'avais à cette époque encore ni démissionner ni parler à mon patron de mes intentions.

En fouillant dans mon ordinateur, mon patron est tombé sur mon CV et ma lettre de motivation, m'a convoqué dans son bureau, a dis que c'était inadmissible de vouloir quitter son entreprise et que c'était très grave et qu'il me virait sur le champ !
il ma jeté de l'entreprise dans la seconde et ma dis de ne pas revenir que je recevrais ma lettre de licenciement pour faute grave dans la semaine...
deux jours après il me téléphone et me dit de revenir travailler vendredi (soit demain) qu'il ne me vire plus et que je ne vais avoir qu'un blâme et deux jours de mise à pied non remunérée.

donc déjà il voulait me licencier pour une raison injuste (il n'est pas interdit de vouloir quitter son entreprise tout de même) et ensuite il me met un blâme pour une raison totalement injuste !

les soucis ne s'arretent pas là.

M'ayant dis clairement que j'étais viré, j'ai poursuivi mes recherches d'emploi et ai décroché un entretien pour ce vendredi. Donc je ne vais pas annulé mon entretien car mon patron a retourné sa veste faut pas pousser !

Donc vu qu'il ne me vire plus je viens de lui écrire ma lettre de démission.

je suis donc sensé reprendre mon poste demain matin (vendredi) et être en congé sans solde et forcé (car il ferme l'agence) pendant 1 mois (tout aout quasiment).
Ayant donné ma démission aujourd'hui même, je me demande quand prendra fin mon préavis ??
Mon patron me certifie que les congés sans solde ne sont pas compris dans le preavis. Que je dois non seulement supporter le mois d'aout sans travaillé (alors que je n'ai rien demandé comme congé !!) et sans être payé. et revenir une fois ces congé à lui terminé pour effectuer mon mois de preavis.
j'espère vraiment que c'est faux car sinon c'est vraiment inadmissible !!

il se fou complétement de moi et je ne sais plus comment faire :(

si mon entretien est concluant demain, j'espère bien prendre mon poste rapidement, vu qu'en aout je suis en sans solde forcé...

merci d'avance de vos impressions et avis sur tout cela...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés